

**Offre de la Banque Transatlantique
à l'attention des expatriés
recommandés par UBIDOCA**

2007



Banque Transatlantique

PREAMBULE

UBIDOCA et la Banque Transatlantique se sont rapprochés, ainsi la Banque Transatlantique met à votre disposition l'expertise et les ressources de ses équipes. Ses collaborateurs pourront donc vous aider à préparer votre départ, optimiser la gestion de votre patrimoine demeuré en France ou bien anticiper votre retour, en tenant compte de votre situation patrimoniale personnelle, de vos projets, du pays et de la durée de votre expatriation.

Les meilleurs conseils et services vous seront apportés pour profiter de toutes les opportunités que peut présenter votre expatriation en matière de fiscalité des placements financiers.

Ainsi la Banque Transatlantique vous propose un accompagnement permettant notamment de :

- Vous aider à déterminer votre statut fiscal et vous informer des conséquences relatives à ce nouveau statut,
- Analyser vos besoins et vos projets dans votre contexte international,
- Vous apporter les réponses les plus adaptées à votre situation bancaire et patrimoniale. La Banque Transatlantique saura vous conseiller dans l'optimisation de votre situation en tenant compte des nombreux paramètres qui peuvent entrer en jeu : statut fiscal, convention fiscale avec le pays d'accueil, situation actuelle, projets...
- Vous assister et vous proposer des solutions « sur mesure » dans le cadre d'une gestion active et optimisée de vos placements immobiliers et financiers
- Mettre à votre disposition notre expertise en matière de gestion de patrimoine à l'international : fiscalité du patrimoine, fiscalité des opérations transfrontalières, notamment pour les opérations de stock-options, optimisation de la gestion financière.
- Vous faire bénéficier d'un compte bancaire adapté à votre statut d'expatrié : le compte Cap Transat CIC

1. Présentation de la Banque Transatlantique

Créée en 1881 et implantée à Paris, Londres, Washington, Luxembourg, Singapour, Jersey et Bruxelles, la Banque Transatlantique, filiale du Groupe Crédit Mutuel-CIC est l'une des banques de Gestion Privée les plus anciennes de France.

Avec plus de la moitié de ses clients hors de France, la Banque Transatlantique a développé depuis de nombreuses années une expertise reconnue en matière d'accompagnement bancaire, fiscal et patrimonial des expatriés.

Elle dispose d'équipes connaissant les difficultés et les opportunités qu'offrent une mobilité internationale, et entièrement dédiées à une clientèle de Français résidant à l'étranger – ou d'étrangers résidant en France –, pour laquelle elles mettent à disposition leur longue expérience afin de faciliter chaque étape de l'expatriation ou de « l'impatriation ».

Pionnière et leader dans ce domaine, la Banque Transatlantique offre à sa clientèle, en toute confidentialité, une approche globale et personnalisée aussi bien dans le domaine du droit et de la fiscalité du patrimoine que dans celui de l'épargne financière.

La Banque Transatlantique se développe autour de trois pôles de compétence principaux :

- **La Gestion Privée** : 125 ans d'expérience ont permis à la Banque Transatlantique d'être un acteur de référence dans ce domaine.
- **La Rémunération en Actions** : Accompagnement des bénéficiaires de plans de stock-options et/ou d'attribution gratuite d'actions, notamment des expatriés, dans l'optimisation de leurs opérations.
- **La Mobilité Internationale** : Service bancaire dédié et conseil patrimonial spécifique à chaque étape de l'expatriation :
 - lors du départ,
 - tout au long de l'expatriation,
 - au moment du retour.

Le site de la Banque Transatlantique : www.banquetransatlantique.com

2. En préparation de votre départ

A. Votre statut fiscal

Préparer votre expatriation, c'est avant tout mettre en conformité sa situation bancaire avec son nouveau statut fiscal.

Selon :

- votre pays d'accueil, et de l'existence de conventions internationales avec la France,
- que votre famille vous accompagne ou reste en France,
- que vous soyez résident permanent ou temporaire, ou même que vous ayez acquis la nationalité du pays dans lequel vous vous expatriez,

vos revenus et plus généralement votre patrimoine peuvent être soumis à l'impôt français, à celui de votre pays d'accueil ou même à une double imposition.

Préalablement à la mise en place d'une stratégie patrimoniale et fiscale performante, il est impératif de définir la situation exacte de votre statut fiscal, permettant une bonne compréhension des législations en matière d'impôt sur le revenu, d'ISF et d'épargne financière, applicables à votre cas personnel.

B. Audit Patrimonial

Patrimoine Immobilier : en tant que propriétaire de votre résidence principale, nous pourrons vous conseiller sur l'opportunité de vendre ou de louer votre bien, en tenant compte de la fiscalité qui s'applique à votre nouveau statut.

Patrimoine Financier : selon votre destination, nous saurons vous conseiller sur le choix de vos investissements (orientation de gestion), leur nature (plus value, rendement, etc.), leur support (compte titres, assurance vie, etc.)

Autres aspects patrimoniaux : vous trouverez auprès de nos équipes un soutien précieux pour analyser l'impact patrimonial de certains événements de la vie (mariage, naissance, décès) au regard de votre statut de non-résident.

C. Audit bancaire

En fonction de votre nouveau statut fiscal, un audit bancaire sera nécessaire afin :

- de vous assurer que certains comptes soient clôturés ou modifiés (PEA, Livret de Développement Durable, etc.)
- d'étudier l'intérêt d'ouvrir d'autres comptes, notamment en devises.
- de sélectionner un établissement bancaire local fiable et de qualité.

3. Pendant votre expatriation

A. Maitriser la fiscalité

Selon votre pays d'accueil, votre situation familiale, votre statut de non résident et enfin selon l'existence de conventions internationales, vos revenus et votre patrimoine de source française peuvent être soumis à l'impôt français, à celui de votre pays d'accueil ou même à une double imposition.

Préalable à la définition d'une stratégie patrimoniale performante, ces sujets sont les domaines de prédilection des juristes fiscalistes de la Banque Transatlantique auxquels tous nos clients expatriés ont accès.

B. Repenser la transmission de votre patrimoine

Identifier les conséquences d'un séjour à l'étranger sur le régime matrimonial et la détention des biens au sein d'un couple, anticiper les droits du conjoint survivant ou des enfants en cas de décès à l'étranger et selon le pays d'accueil où sont situés vos biens, préparer la transmission des biens situés en France à des donataires ou des héritiers résidant eux-mêmes à l'étranger, autant de sujets complexes pour les lesquels les équipes spécialisées de la Banque Transatlantique vous apporteront une aide précieuse et vous conseilleront sur les montages adaptés à votre situation internationale.

C. Profiter des opportunités d'investissement

Vivre à l'étranger s'accommode très bien d'une stratégie d'investissement favorisant la détention d'actifs financiers en France, soit à titre de précaution, soit à titre de diversification lorsqu'une partie significative du patrimoine ou de l'épargne est naturellement constituée à l'étranger ou dans une devise autre que l'euro, soit enfin pour bénéficier d'un cadre fiscal particulièrement avantageux pour les non résidents fiscaux.

Une vraie réflexion s'impose quant à la localisation du patrimoine afin d'éviter certains pièges. La Banque Transatlantique dispose dans chaque pays d'une large gamme de produits adaptés à cet environnement favorable, élaborée avec les meilleurs gestionnaires de fonds internationaux et des compagnies d'assurance de premier plan. Par ailleurs, la gestion de votre portefeuille peut être déléguée à la Banque Transatlantique, afin de surmonter les difficultés liées à l'éloignement du marché et aux décalages horaires.

D. Stock-options et attributions gratuites d'actions

Spécialiste à la fois de toutes les formes de rémunérations en actions (Stock-options, attributions gratuites d'actions, bons de souscription d'actions, etc.) et de l'international, la Banque Transatlantique vous offre une réelle expertise, adaptée à votre statut spécifique d'expatrié.

En effet, exercer vos options avant ou après une mobilité internationale, vendre les titres en France ou à l'étranger, autant de questions complexes dont les conséquences ne sont pas neutres.

Nos équipes dédiées vous font bénéficier d'un savoir-faire unique pour la gestion de vos stock-options, vous proposant des stratégies d'optimisation fiscale et des montages adaptés à votre situation.

E. Anticiper votre retour en France ou votre nouvelle destination

Un retour est une nouvelle expatriation qui doit être anticipée. Votre conseiller sera à vos côtés pour préparer cette étape importante et parfois déstabilisante.

Avant de rapatrier vos actifs, il conviendra d'en étudier les conséquences fiscales dans le pays que vous quittez et celui qui vous accueille.

Par ailleurs, s'agissant d'un retour en France, d'autres questions seront à appréhender : choix de la résidence principale (location ou acquisition), défiscalisation de vos revenus imposables, financements, etc...

4. Comment bénéficiaire de notre savoir faire

A. Une relation personnalisée

Dès l'ouverture de votre compte, vous bénéficierez d'un conseiller dédié, expérimenté au suivi d'une clientèle de français expatriés, avec lequel seront identifiées les problématiques propres à votre situation professionnelle, familiale et patrimoniale, pour une gestion adaptée à vos besoins et à votre pays.

Son expérience courante des questions internationales et patrimoniales en fait votre interlocuteur par excellence, habilité à vous joindre sans limites partout dans le monde, par courrier électronique, téléphone ou fax.

B. Cap Transat CIC

Un compte bancaire assorti d'un ensemble de services et prestations dédiés adapté à votre statut d'expatrié : le compte Cap Transat CIC

- **12 transferts de fonds par an**, exonérés de frais (hors frais éventuels de réception). Il s'agit d'une enveloppe de 12 transferts que vous pouvez utiliser comme bon vous semble (tarif standard 17 € minimum par virement). Grâce à notre site internet dédié, vous pouvez vous-même effectuer ces transferts à toute heure.

- La **commission de change** vous est offerte (tarif standard 12,50 €) entre vos comptes en devises.

- Vous bénéficiez d'une **carte Visa 4S ou Mastercard internationale**, gratuite elle aussi. (Tarif standard 65 €)

- Grâce à notre service **Cap Transat Banque Locale**, vous bénéficiez des meilleures conditions pour ouvrir un compte dans votre pays d'accueil.

- **Cap Transat Conseil** : une ligne permanente pour poser toute question relative à la fiscalité et au droit du pays dans lequel vous êtes expatrié.

- **Cap Transat Services** : un service qui vous permet de bénéficier d'envois de livres, médicaments, etc., tout ce dont vous avez besoin à l'autre bout du monde à des tarifs préférentiels.

Ce contrat regroupe la gamme la plus complète de services et de prestations existantes pour les expatriés

Coût mensuel – offre de base – 23 € par mois – Document non contractuel.

C. Transat Expat Santé

Service créé par les Assurances Crédit Mutuel avec le courtier Verspieren, Transat Expat Santé (T.E.S) vous assure une **protection médicale complète** pour vous et votre famille.

T.E.S peut :

- agir en complément de la Caisse des Français de l'Étranger (C.F.E) ou de la Sécurité sociale. Cette formule s'adresse à tous les expatriés adhérents à la CFE et aux détachés en complément de la Sécurité sociale.
- se suffire à lui même et vous offrir une couverture sociale complète sans aucune affiliation à la Sécurité Sociale (formule 1^{er} euro).

Pour un devis : Consultez-nous.

5. Votre contact au sein de la Banque Transatlantique

- **Bertrand de MONTILLET**
Chargé d'affaires
Direction de la Gestion Privée & de l'International

+ 33 1 56 88 72 49 / 73 77
demontbe@banquetransatlantique.com